

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| □ Réclamation | : contact@mupras.com |
| □ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| □ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

790729

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]
Matricule : M023

Société : R.A.M

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom :

IBENCHEKOUN IMANE

Date de naissance :

05-10-77

Adresse :

68, Bd sidi Abderrahman H.H Casa

Tél. : 0666182121

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Bangui I lyc

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

St grippe

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

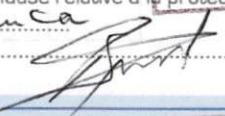
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/01/24

Signature de l'adhérent[e] :



VOLET ADHERENT

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
3-1-24	62	1	300	EL B-NI PEDIATRICA EU-SOKRATZ maart-f - cas-blanc 03-22-03-01-46

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'AFRIQUE - 31 Bd. 36 BEAUSSE BRIGHTON 72 bis, 38 Bd. 36 BEAUSSE BRIGHTON	03/01/24	164.30

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BEIJING DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

EL BE
PPV: 55,00 DH
LOT: 652398
PER: 0425
Diplômé de
D.U. d'Urgences
du Nouveau-

LOT 107208/FC5
PER 09/2025
PPC 79,00



الدكتور
اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع
خريج جامعة بوردو (فرنسا)



Casablanca, le 03.01.2024

Ilios - Bargach

15,80
- Doliphen 500 mg

مصحة
ARMACIE DE L'AEROPORT BRIGITTE
LAMNIAI Sidi Abderrahmane
Bd. Sidi Abdellatif
72 Bis, Casablanca

4fis 1/4
29,00
- Hiverneex Sirup 4f

55,00
2 fiole 1g
* Ameril 1 g dispensable 6f

164,30

2 fiole 1g

- Enrouex Sirup 4f

3 fiole 1g

RUE EL BENNAI EL HASSAN
PEDIATRE
4 Ruesokrate Res SABA
Maârif - Casablanca
05.22.98.03.46